
CABINET
-----Arrêté n° 12 907 /MEF-CAB. -Portant agrément de Madame ZHOU Zhe en qualité de dirigeante de
la société I-SHOP SARLU.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la constitution ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation
bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale ;Vu le règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 decembre2018, portant
règlementation des changes dans la Communauté Economique et Monétaire de
l'Afrique Centrale ;Vu le règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016, portant prévention et
répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la
prolifération en Afrique centrale ;Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du premier ministre,
chef du gouvernement ;Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du gouvernement ;Vu le décret n°2023-53 du 24 février 2023 portant organisation du ministère de
l'économie et des finances ;Vu le décret n°2010-562 du 3 Aout 2010 portant attributions et organisation de
la direction générale de la monnaie et des relations financières avec l'extérieur ;Vu l'instruction n°011/GR/19 du 10juin 2019 relative aux conditions et modalités
d'exercice de l'activité de change manuel dans la CEMAC ;Vu la Décision du Gouverneur n°051/GR/2023 portant Avis Conforme pour
l'agrément en qualité de bureau de change de la société I-SHOP SARLU ;

Vu les autres pièces du dossier.

ARRETE :

Article premier : Madame ZHOU Zhe est agréée en qualité de dirigeante de la
société I-SHOP SARLU.Article 2 : le présent arrêté sera enregistré et publié au journal officiel de la
République du Congo

Fait à Brazzaville ...17.. octobre 2023


Jean-Baptiste ONDAYE.